



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

Provisoire

8190^e séance

Lundi 26 février 2018, à 15 heures

New York

Président : M. Alotaibi (Koweït)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
Chine	M. Ma Zhaoxu
Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Eckels-Currie
Éthiopie	M. Alemu
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Kazakhstan	M. Umarov
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Suède	M ^{me} Schoulgin Nyoni

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 26 janvier 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur Yémen dont le mandat a été défini dans la résolution 2342 (2017) du Conseil (S/2018/68)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 26 janvier 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Yémen dont le mandat a été défini dans la résolution 2342 (2017) du Conseil (S/2018/68)

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis des documents S/2018/156 et S/2018/157, qui contiennent les textes de deux projets de résolution, respectivement.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a pris conscience depuis longtemps du fait que la situation au Yémen menace la paix et la sécurité internationales et qu'elle a provoqué la crise humanitaire la plus grande au monde, qui empire de jour en jour. Ce conflit crée des espaces non gouvernés où les terroristes peuvent opérer, compromet la sécurité des pays de la région, menace la navigation internationale et alimente les tensions régionales.

Alors que l'attention internationale est concentrée à juste titre sur l'horreur qui continue d'affliger la Syrie, le Conseil ne doit pas ignorer la situation effroyable que connaît le Yémen. Nous avons le devoir d'y répondre en utilisant tous les outils à notre disposition. Nous devons faire preuve de cohésion dans nos efforts et dans nos objectifs pour mettre un terme à ce conflit terrible et déstabilisateur. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé le projet de résolution S/2018/156, dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le régime de sanction de l'ONU est un outil essentiel que nous devons utiliser pour faire pression sur les personnes et les organisations qui sont déterminées à saper la paix et la sécurité au Yémen. Nous saluons les travaux du Groupe d'experts, qui a joué un rôle clef en aidant le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014) à s'acquitter de son mandat, notamment en fournissant des recommandations relatives à l'application des mesures énoncées dans les

résolutions 2140 (2014) et 2216 (2015). Il est essentiel que le Groupe poursuive ses travaux.

En outre, au Conseil, nous ne devons pas ignorer la menace croissante posée par les missiles balistiques provenant du Yémen, qui met gravement en péril la paix et la sécurité internationales. Des attaques telles que celles lancées le 22 juillet, le 4 novembre et le 19 décembre contre des cibles civiles en Arabie saoudite sont inacceptables. Elles sapent les perspectives de paix, prolongent le conflit et mettent la vie des civils en danger. Le Conseil doit dénoncer ces attaques d'une seule voix. Nous pouvons y parvenir en votant pour le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui condamne fermement ces attaques.

Le Royaume-Uni est vivement préoccupé par le fait que l'Iran n'a pas pris les mesures nécessaires pour empêcher la fourniture, la vente et le transfert directs ou indirects, à l'ancienne alliance des houthistes et pro-Saleh, de missiles balistiques à courte portée, de diergols liquides pour missiles et de véhicules aériens téléguidés, comme l'a signalé le Groupe d'experts. Nous sommes d'accord avec l'évaluation du Groupe selon laquelle, à la lumière de cela, l'Iran a agi en violation du paragraphe 14 de la résolution 2216 (2015). L'Iran, et les autres États qui violent les résolutions du Conseil de sécurité, doivent en répondre. Le Conseil doit rester ferme face aux violations des États et envoyer le message clair selon lequel elles ne seront pas tolérées. C'est ce que la Charte des Nations Unies exige de nous – le respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international.

Nous sommes également vivement préoccupés par la crise humanitaire croissante au Yémen. Un nombre record de 22,2 millions de personnes ont maintenant besoin d'assistance, c'est-à-dire 3,4 millions de plus que l'année dernière. L'appel humanitaire des Nations Unies pour l'année dernière n'a été financé qu'à 70 % et l'appel de cette année se monte à 2 milliards 960 millions de dollars. Nous encourageons tous les États Membres à y répondre pleinement. Des restrictions à l'accès humanitaire vital continuent d'être imposées par toutes les parties au conflit. Le Groupe d'experts de l'ONU a clairement indiqué les conséquences des restrictions à l'accès pour la population yéménite. Le projet de résolution S/2018/156, dont les membres du Conseil sont saisis, demande donc un accès complet et sans entrave par tous les ports yéménites, y compris Hodeïda et Salif, pour les chargements humanitaires et commerciaux, et demande

que le volume des approvisionnements soit accru, pour dépasser les niveaux d'avant novembre.

Cette année est importante. Le nouvel Envoyé spécial de l'Organisation des Nations Unies étant en place, il est vital que la communauté internationale redouble d'efforts pour parvenir à une solution politique du conflit. Nous engageons toutes les parties au conflit à régler leurs différends par le dialogue et la concertation et à s'abstenir des provocations. Jusqu'à ce qu'un règlement politique durable soit trouvé, nous devons maintenir le régime de sanctions afin de dissuader ceux qui, sans cela, utiliseraient la violence pour atteindre leurs buts politiques.

Le Royaume-Uni a travaillé d'arrache-pied avec tous les membres du Conseil pour parvenir au consensus sur un projet de résolution qui réponde à nos préoccupations relatives à toutes les difficultés d'ordre politique, sécuritaire, économique et humanitaire auxquelles rencontrées au Yémen, ainsi qu'aux menaces découlant du transfert illicite et du détournement d'armes. Aujourd'hui, nous avons eu plus de cinq heures de pourparlers détaillés avec les délégations, et nous avons proposé plusieurs compromis. Je suis personnellement reconnaissant de la patience manifestée aujourd'hui par tout un chacun. Nous avons essayé de convenir d'un texte qui présente une évaluation équilibrée et impartiale de la situation au Yémen mais qui n'hésite pas à désigner ceux dont les actions minent la paix et la sécurité internationales.

Aujourd'hui, nous devons démontrer que, au Conseil, nous sommes unis contre une menace qui plane sur l'avenir du Yémen. Nous devons aussi envoyer un message clair d'appui à l'indépendance et à l'intégrité du Groupe d'experts. Au Conseil, nous dépendons de ces groupes d'experts internationaux indépendants. Tous leurs rapports ne nous plaisent pas forcément, et il se peut que nous trouvions leurs conclusions politiquement gênantes, mais si nous souhaitons que l'ONU fonctionne bien, nous devons les soutenir dans leur travail.

Ceux qui ne votent pas pour le projet de résolution aujourd'hui nous empêchent d'envoyer un message clair à ceux qui tentent de compromettre la paix et la sécurité au Yémen et dans l'ensemble de la région. Ils manquent également à leur devoir de tout mettre en œuvre pour défendre le système international fondé sur des règles et pour engager la responsabilité des États qui violent les résolutions adoptées par le Conseil. En ayant cela à l'esprit, je demande instamment à tous les membres du Conseil de voter pour le projet de résolution.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie ne sera pas en mesure d'appuyer le projet de résolution S/2018/156, proposé par nos collègues britanniques, sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par le paragraphe 19 de la résolution 2140 (2014), sur les sanctions concernant le Yémen, mais nous ne souhaitons pas qu'il y ait de malentendu à cet égard. Bien que nous souscrivions pleinement à la majorité des dispositions du projet de résolution, nous ne pouvons pas convenir de ses conclusions et éléments de preuve non confirmés, qui nécessiteront une vérification et des discussions du Comité de sanctions.

Nous sommes d'accord pour reconduire l'embargo, et nous avons tout mis en œuvre pour parvenir à l'adoption aujourd'hui du projet de résolution, sans même proposer un seul compromis sur le libellé. Malheureusement, nous n'y sommes pas parvenus. De façon générale, nous sommes opposés, en principe, à une approche politisée de la prorogation technique du mandat du Groupe d'experts du Comité de sanctions, par laquelle leur assistance est utilisée pour décider de questions ni techniques ni spécialisées, mais géopolitiques, au moment où la situation au Yémen est beaucoup plus compliquée que ce que voudraient nous faire croire des tentatives fréquentes. Soit dit en passant, nous avons parlé de l'importance de poursuivre un tel travail d'experts il y a seulement trois jours, lorsque la Fédération de Russie a adressé au Secrétariat une demande – à laquelle nous n'avons pas encore obtenu de réponse – pour préciser certains détails concernant l'utilisation d'armes au Yémen. Pendant les consultations d'experts, nous avons clairement expliqué – et nous n'avons pas été les seuls à le faire – notre désaccord avec plusieurs dispositions du projet de résolution fondées sur des conclusions sélectives et controversées du Groupe d'experts.

Je dois signaler que, pendant les discussions sur le rapport final au Comité de sanctions, il n'y a pas eu de démarche basée sur le consensus. Nous avons essayé de faire comprendre à nos collègues qu'évaluer les conclusions du Groupe d'experts avant que le Comité créé par la résolution 2140 en ait élaboré une évaluation finale est mal avisé et prématuré. Hélas, nos préoccupations, qui, nous le savons, sont partagées par de nombreuses délégations, n'ont pas été prises en compte.

Voter sur un projet de résolution qui n'est pas approuvé par tous ses membres divise le Conseil de sécurité au moment où il a désespérément besoin d'unité. Pour parler sans ambages, le libellé du projet de

résolution proposé par le Royaume-Uni pourrait avoir, non seulement pour la situation au Yémen mais aussi pour l'ensemble de la région, de graves conséquences déstabilisatrices qui susciteraient inévitablement une recrudescence des tensions régionales et l'opposition d'intervenants clefs. Nous avons souvent dit que, selon nous, il y a un grave danger à jouer de manière imprudente avec des cartes géopolitiques, et cela comprend les relations extrêmement instables entre les sunnites et les chiites au sein du monde islamique. Plutôt que de rendre les relations au Moyen-Orient encore plus antagoniques, nous devons prendre des mesures pour parvenir à un accord par l'intermédiaire d'un dialogue mutuellement respectueux.

Nous avons proposé à maintes reprises un plan différent et viable pour une action unie qui présume que l'accent doit être mis, non pas sur les sanctions ou les pressions, mais sur de véritables efforts concertés pour rechercher les moyens de résoudre les situations de crise. Nous devons commencer par déterminer les moyens de lancer un dialogue. La Fédération de Russie avait précédemment proposé une initiative pour entamer des discussions régionales ouvertes sur le renforcement de la confiance et de la sécurité dans la région du golfe Persique. Le déroulement des événements a démontré qu'une telle formule serait utile aussi pour l'ensemble de la région du Moyen-Orient. La sécurité doit être réciproque, régionale et indivisible. Nous devons également signaler que les objectifs de la résolution 598 (1987) n'ont pas encore été atteints. Elle prie le Secrétaire général d'examiner, en consultation avec toutes les parties intéressées, les mesures susceptibles de renforcer la sécurité régionale.

Afin d'éviter de miner l'unité du Conseil de sécurité, ses résolutions doivent être apolitiques et de nature essentiellement technique. Nous appuyons la prorogation du mandat du Groupe d'experts. Toutefois, les dispositions qui pourraient mener à une action relevant du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies doivent être ancrées dans des faits vérifiés. Le Comité doit recevoir davantage d'informations et, à cet égard, le travail du Groupe doit se poursuivre. En conséquence, comme solution de remplacement, nous proposons l'adoption d'un projet de résolution technique sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts du Comité de sanctions sur le Yémen, et nous demandons qu'il soit mis aux voix aujourd'hui.

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur les deux projets de résolution dont il est saisi. Je vais d'abord mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/2018/156, déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, France, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Bolivie (État plurinational de), Fédération de Russie

S'abstiennent :

Chine, Kazakhstan

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/2018/157, déposé par la Fédération de Russie.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2402 (2018).

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Eckels-Currie (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, la Russie a accusé la majorité des membres du Conseil de sécurité de tenter de déstabiliser le Moyen-Orient en appuyant le projet de résolution présenté par le Royaume-Uni (S/2018/156). C'est d'autant plus pervers que le veto de la Russie aujourd'hui ne sert qu'à protéger les efforts

de l'Iran pour déstabiliser la région et étendre son influence malveillante.

L'incapacité du Conseil de sécurité à adopter le projet de résolution du Royaume-Uni aujourd'hui fait reculer les efforts collectifs que nous déployons pour promouvoir la paix en Yémen. Tous les États Membres ne sont pas responsables de ce lamentable échec, mais nous devons tous en subir les conséquences – la poursuite du conflit et des souffrances au Yémen et la possibilité d'une guerre plus étendue dans la région. Le rapport final du Groupe d'experts sur le Yémen (voir S/2018/68) présente dans le détail des preuves accablantes du mépris destructeur que l'Iran continue d'opposer aux résolutions du Conseil de sécurité. Le Groupe d'experts a trouvé des preuves non négligeables que l'Iran viole l'embargo sur les armes au Yémen imposé en 2015 par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2216 (2015).

L'Iran n'a pas empêché le transfert de missiles balistiques, de matériel militaire relatif à ces missiles et de la technologie des drones aux militants houthistes. Comment le Groupe le sait-il? Il le sait parce qu'il a été établi que les missiles balistiques tirés par les houthistes qui sont tombés à proximité de zones civiles en Arabie saoudite étaient d'origine iranienne. Comme les services du renseignement des États-Unis le savent depuis longtemps, des armes iraniennes parviennent aux milices yéménites, et ces milices les utilisent pour viser les capitales des voisins du Yémen.

Face à cela, le projet de résolution présenté par le Royaume-Uni relevait purement du bon sens. Il dénonçait l'Iran pour avoir fourni aux houthistes les outils leur permettant de menacer les voisins du Yémen et de compromettre la liberté de navigation dans la mer Rouge. Mais cette initiative de bon sens pour tenter de faire répondre l'Iran de ses actes a échoué, et tous les membres du Conseil doivent être conscients des conséquences que cela risque d'avoir. Dans son rapport, le Groupe d'experts prévient que le lancement des missiles balistiques contre l'Arabie saoudite par les forces houthistes a marqué un tournant dans « ce conflit local dont la portée pourrait devenir régionale » (S/2018/68, p. 2).

Au Conseil, nous parlons beaucoup d'utiliser la diplomatie préventive. C'est d'ailleurs ainsi que nous nous acquittons du mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales que nous a confié la Charte des Nations Unies. Mais aujourd'hui, la diplomatie préventive a échoué. Nous avons prorogé les sanctions, mais nous n'avons rien fait contre la partie qui déstabilise

le Yémen. Les principes consacrés par la Charte des Nations Unies ont été trahis et, en conséquence, le monde s'est rapproché d'une aggravation du conflit au Moyen-Orient.

Nos partenaires évoquent souvent leur volonté de régler le problème de l'inconduite régionale du régime iranien par le truchement du Plan d'action global commun. Nous remercions les membres du Conseil qui ont honoré cet engagement aujourd'hui. Leur vote pour le projet de résolution présenté par le Royaume-Uni était un message clair envoyé à l'Iran, lui signifiant qu'ils entendent le voir se conformer à ses obligations internationales.

La Russie, la Bolivie, la Chine et le Kazakhstan ont envoyé le message inverse, mais tout aussi clair. Au lieu de demander des comptes à l'Iran, ils ont décidé d'absoudre ce pays de ses responsabilités. Au lieu de protéger les autres États Membres, ils ont préféré ne pas venir à la rescousse des partenaires que sont l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. Et au lieu d'insister pour que l'Iran honore ses obligations internationales, ils l'ont invité à continuer de semer le chaos au Moyen-Orient. Leurs actions ne seront pas oubliées, et elles ne resteront pas non plus sans réponse.

Le vote d'aujourd'hui constitue une profonde déception, mais il est loin de marquer la fin du chemin qui mène à l'établissement des responsabilités de l'Iran. L'Iran est en train de s'implanter dans toute la région. Nous le voyons au Liban, en Syrie et en Iraq. Au moment même où nous parlons, il est en train d'enfreindre les obligations qui lui incombent en vertu de multiples résolutions du Conseil de sécurité, et il est en train de faire du monde un endroit plus dangereux. Nous n'hésiterons pas à continuer d'alerter le monde sur les méfaits de l'Iran, et nous n'aurons de cesse qu'il soit mis fin aux agissements de Téhéran et que la paix soit de nouveau possible pour les peuples du Moyen-Orient.

M. Delattre (France) : La France salue l'adoption de la résolution 2402 (2018) renouvelant le régime de sanctions sur le Yémen. Je tiens à remercier la plume britannique pour ses efforts et son engagement afin de tenter de trouver un consensus pour renouveler le régime de sanctions. Nous regrettons que le consensus n'ait pas été possible sur le premier texte proposé.

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises à l'ensemble de nos partenaires du Conseil, la priorité pour la France était de renouveler le régime de sanctions. C'est pour cette raison que nous avons voté pour un

renouvellement technique de la résolution 2140 (2014). Il était essentiel que le régime de sanctions soit maintenu et que le Groupe d'experts soit renouvelé pour qu'il puisse poursuivre son travail dans l'année à venir.

Nous avons déjà fait part de notre préoccupation devant les conclusions du rapport du Groupe d'experts sur le Yémen (voir S/2018/68), qui a déclaré que l'Iran était en non-conformité avec l'embargo sur les armes imposé par la résolution 2216 (2015). Nous avons également fait part de notre vive préoccupation face aux tirs de missiles balistiques houthistes sur l'Arabie saoudite et la mer Rouge, que nous avons condamnés à plusieurs reprises.

Je veux être très clair sur ce point : nous condamnons fermement tout manquement par l'Iran aux obligations internationales de la résolution 2216 (2015), qui impose de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la fourniture, la vente ou le transfert, directs ou indirects, de missiles et leurs composants, ainsi que de drones, au bénéfice des individus et entités sous sanctions des Nations Unies, en particulier les houthistes. La France continuera d'être mobilisée sur la question des transferts de technologies et biens balistiques dans la région dans les mois à venir.

Comme le montre aussi le rapport du Groupe d'experts, la situation humanitaire continue de se dégrader de manière très inquiétante. Nous sommes très préoccupés par ce que rapporte le Groupe sur les violations massives du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Les combats et les frappes qui se poursuivent ont entraîné la mort de nombreux civils et ont fait de nombreux blessés. Le Yémen se trouve dans un contexte d'extrême urgence humanitaire, avec une grave situation d'insécurité alimentaire, des biens de première nécessité qui manquent cruellement et un secteur sanitaire sévèrement touché.

Le plan humanitaire de la coalition est une première étape positive qui doit être saluée et doit être mis en place en pleine coordination avec les Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Notre priorité doit rester celle de répondre à cette crise parmi les plus graves du monde, en assurant un accès humanitaire complet, sûr et sans entrave aux populations affectées dans l'ensemble des gouvernorats du Yémen.

Enfin, nous devons, en parallèle de notre engagement sur le volet humanitaire, rester mobilisés pour lancer une nouvelle dynamique politique

indispensable. La nomination du nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Martin Griffiths, donne l'opportunité à toutes les parties de se réengager sérieusement, sans préconditions, dans les négociations.

Nous devons, par ailleurs, continuer à faire passer le message aux acteurs régionaux de la nécessité d'un rôle responsable et constructif au Yémen. Notre objectif à tous doit rester de parvenir à une cessation durable des hostilités et d'encourager, en soutien à la médiation des Nations Unies, les parties à renouer le dialogue en vue d'un accord politique global et inclusif, dans le respect de l'intégrité territoriale du pays. L'unité du Conseil sur ce point est cruciale et nous avons chacun et collectivement un rôle important à jouer dans ce but.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : La situation au Yémen s'est encore détériorée dernièrement : le processus politique est dans l'impasse, le conflit militaire se prolonge et la situation humanitaire est effroyable. La Chine est vivement préoccupée par la situation actuelle au Yémen. Nous appelons la communauté internationale à accélérer ses efforts de médiation afin d'encourager les parties yéménites à cesser les hostilités et à reprendre les négociations en vue d'un règlement politique afin que la paix, la sécurité et la stabilité soient restaurées au Yémen le plus vite possible.

La reconduction des sanctions ciblées imposées au Yémen et la prorogation du mandat du Groupe d'experts sur le Yémen peuvent aider à promouvoir un règlement politique de la question, à renforcer les efforts internationaux visant à faciliter la paix, et à servir les intérêts aussi bien du Yémen que des pays de la région. C'est pourquoi la Chine se prononce résolument en faveur de la reconduction des sanctions ciblées et de la prorogation du mandat du Groupe d'experts.

La résolution 2402 (2018), qui a été déposée par la Fédération de Russie, et que le Conseil vient d'adopter, décide de reconduire les sanctions ciblées et de proroger le mandat du Groupe d'experts pour une année supplémentaire. La Chine, qui a voté pour la résolution, se félicite de son adoption. La résolution reflète le consensus le plus large possible au sein du Conseil de sécurité. Elle peut aider à promouvoir un règlement politique de la question et à renforcer les efforts de la communauté internationale. Elle tient compte aussi bien des intérêts du Yémen que de ceux des pays de la région.

Le projet de résolution S/2018/156, déposé par le Royaume-Uni, propose de reconduire les sanctions ciblées et de proroger le mandat du Groupe d'experts pour une année supplémentaire. Cela reflète le consensus entre les membres du Conseil, ce dont nous nous félicitons. Toutefois, d'importants désaccords et divergences demeurent entre les membres du Conseil sur certains éléments du projet de résolution. La question à l'examen est, à notre avis, extrêmement compliquée et délicate. Il n'est pas recommandé que le Conseil tire des conclusions hâtives en l'absence de preuves adéquates. Nous croyons que les membres du Conseil doivent poursuivre patiemment les consultations, faire les compromis nécessaires, s'efforcer de parvenir à un consensus et maintenir l'unité du Conseil afin de permettre au mécanisme de sanctions de jouer pleinement son rôle et de promouvoir un règlement politique.

La Chine a toujours adopté une position objective et impartiale sur la question du Yémen. Nous n'avons pas d'objectifs cachés. Nous appuyons l'unité, la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale du Yémen. La solution politique est, nous en sommes convaincus, le seul moyen d'instaurer une paix durable au Yémen. Nous appelons toutes les parties à soutenir les efforts de médiation des Nations Unies et à parvenir rapidement par le dialogue et la négociation à une solution inclusive fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, sur l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre et sur les résultats de la Conférence de dialogue national. Nous espérons que les pays de la région pourront surmonter leurs divergences par la dialogue et la négociation.

La Chine a voté pour les projets de résolution S/2018/156 et S/2018/157 sur la base de sa position constante que je viens d'énoncer. Nous avons participé activement aux consultations, jouant un rôle constructif en nous efforçant inlassablement de dégager un consensus.

Il est déplorable que certains pays aient, malgré les faits, porté des accusations infondées contre d'autres pays pour leurs positions de principe. Cette pratique, qui n'aidera ni à régler la question à l'examen ni à préserver l'unité du Conseil, est totalement inacceptable à nos yeux.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions remercier la délégation britannique, en sa qualité de rédactrice sur les questions liées au Yémen, de ses efforts visant à dégager un consensus acceptable pour

tous les membres du Conseil concernant la reconduction du régime de sanctions correspondant. Notre appui aux deux projets de résolution (S/2018/156 et S/2018/157) dont nous sommes saisis se fonde essentiellement sur notre conviction qu'il importe de maintenir en place le régime de sanctions en question en vue d'aider à mettre fin au conflit et à la crise humanitaire au Yémen.

Il est nécessaire, selon nous, de dissuader les individus et les entités qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité de ce pays et de limiter leur capacité d'action afin de faciliter une solution politique. Nous y œuvrons, surtout depuis que le Conseil nous a confié la présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014). C'est une tâche dont nous entendons nous acquitter avec pondération et objectivité, en travaillant de façon constructive avec tous les membres du Conseil de sécurité. Nous soulignons à cet égard qu'il importe de toujours examiner les faits qui surviennent au Yémen de façon équilibrée, de garantir le respect des procédures régulières et de se fonder sur les preuves disponibles.

Le Pérou condamne les tirs de missiles sur le territoire de l'Arabie saoudite, entre autres faits et actes tout aussi condamnables dont fait état le dernier rapport du Groupe d'experts sur le Yémen (voir S/2018/68), certains ayant eu de graves répercussions sur le territoire yéménite. Nous estimons, dans le contexte actuel, qu'il est essentiel de veiller à ce que le Groupe d'experts continue de procéder à des évaluations objectives et détaillées de l'application du régime de sanctions et de la situation qui règne actuellement sur le terrain en vue d'en soumettre les conclusions au Comité 2140 et au Conseil de sécurité.

Nous sommes aussi d'avis qu'il est indispensable de fournir toutes les facilités nécessaires au nouvel Envoyé spécial et de l'aider à s'acquitter de la tâche complexe qui lui a été confiée, qui est de rétablir le dialogue et la confiance entre toutes les parties impliquées dans ce conflit.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie a voté contre le projet de résolution S/2018/156 déposé par la délégation du Royaume-Uni, car durant l'unique session de négociation celui-ci n'a pas bénéficié de l'appui de tous les membres du Conseil et il n'a pas été tenu compte des observations et des préoccupations exprimées, y compris la procédure de l'approbation tacite. En outre, et avant même la séance d'aujourd'hui, la Bolivie a appuyé

la proposition d'une reconduction technique du mandat afin de pouvoir sortir de l'impasse.

La Bolivie n'a à s'excuser auprès de personne lorsqu'elle défend les principes auxquels elle croit, en particulier celui de l'égalité souveraine des États. Nous regrettons le fait qu'il n'y ait pas eu d'autres sessions de négociation en vue de parvenir à un texte qui tienne compte des observations faites par tous les membres. Nous regrettons aussi qu'on n'ait pas cherché à parvenir à des accords qui permettent d'équilibrer sa teneur et de placer l'accent sur la situation que traverse le Yémen.

En outre, la tendance à impliquer d'autres acteurs régionaux dans la crise au Yémen en se fondant sur des informations et des arguments sur lesquels les membres du Conseil ne sont pas encore parvenus à un accord est irresponsable. Qui plus est, il est irresponsable de chercher à impliquer d'autres acteurs régionaux dans la crise que traverse le Yémen en utilisant des informations et des arguments sur lesquels les membres du Conseil ne se sont pas encore entendus.

Enfin, ma délégation est préoccupée par le fait qu'une fois encore, on a essayé d'utiliser le Conseil de sécurité comme un instrument politique à des fins clairement unilatérales qui vont totalement à l'encontre des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Mme Schoulgin Nyoni (Suède) (*parle en anglais*) : Je serai brève aujourd'hui, étant donné que le Conseil de sécurité se penchera sur la situation politique et humanitaire au Yémen demain.

La Suède se félicite du renouvellement du régime des sanctions établi en application de la résolution 2140 (2014), ainsi que de la prorogation du mandat du Groupe d'experts sur le Yémen. La Suède s'est fondée sur sa position de principe dans le vote d'aujourd'hui : elle est, en effet, pleinement attachée à un usage efficace des sanctions, qui constituent l'un des nombreux outils à notre disposition pour restaurer et maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous appuyons fermement l'instrument du Groupe d'experts des Nations Unies. À cet égard, il est important que le Conseil préserve l'intégrité, l'indépendance et l'efficacité du mécanisme des sanctions et des groupes d'experts. Enfin, en ce qui concerne le fond de la résolution, nous réaffirmons que l'embargo sur les armes constitue une partie essentielle du régime des sanctions qui doit être respectée, tout comme l'appel lancé à toutes les parties

pour qu'elles se conforment au droit international humanitaire et garantissent l'accès humanitaire.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2402 (2018), prorogeant le mandat du Groupe d'experts sur le Yémen conformément à la résolution 2342 (2017) et renouvelant les sanctions conformément à la résolution 2140 (2014), et nous remercions toutes les délégations qui l'ont appuyée. Son adoption à l'unanimité nous permettra de continuer à œuvrer de concert afin de parvenir à un règlement de la crise au Yémen et d'améliorer la situation dans la région en général. Nous espérons que le Groupe poursuivra ses enquêtes minutieuses sur les informations concernant les tirs de roquettes visant le territoire saoudien, que nous condamnons dans les termes les plus vigoureux.

Nous soulignons une fois de plus que nous avons besoin d'une approche unifiée de la part de tous les partenaires internationaux et régionaux, y compris, il va sans dire, de l'Iran et de l'Arabie saoudite, si nous voulons régler les problèmes fondamentaux de la région. La Fédération de Russie appuie et apprécie ses relations avec tous les États arabes, y compris l'Iran et l'Arabie saoudite, et nous continuerons de les développer dans le but d'améliorer la situation dans la région, où la paix doit enfin être instaurée.

Je voudrais répondre aux remarques faites par la représentante des États-Unis. Nous n'avons pas appuyé le projet de résolution S/2018/156, proposé par le Royaume-Uni, non pas parce que nous voulions le saboter par tous les moyens possibles, mais parce que nous n'avons pas été en mesure de nous entendre sur le libellé de quelques sections clefs. J'en ai parlé tout à l'heure. Après tout, l'objectif du projet de résolution est de proroger le mandat du Groupe d'experts sur le Yémen, non pas de demander des comptes à l'Iran ni de tenter d'assembler une coalition contre l'Iran. La déclaration de la représentante des États-Unis a montré que nos préoccupations étaient fondées. En tout état de cause, nous sommes reconnaissants à tous les membres du Conseil qui ont pris la bonne décision aujourd'hui.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Nous regrettons que le projet de résolution S/2018/156, déposé par le Royaume-Uni, n'ait pas été adopté. Nous avons voté pour la résolution 2402 (2018), parce que le régime de sanctions et le mandat du Groupe d'experts sur le Yémen devaient être renouvelés. Nous appuyons fermement le Groupe d'experts et le régime des sanctions en question. Nous regrettons que nos préoccupations

concernant le non-respect de l'embargo sur les armes, les violations du droit humanitaire et les problèmes d'accès humanitaire n'aient pas été suffisamment pris en compte dans la résolution qui a été adoptée. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité doit faire face à la crise humanitaire en tant que produit distinct du Conseil, et nous espérons qu'un texte à cet effet pourra être arrêté dès que possible.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour appeler toutes les parties à collaborer avec le nouvel Envoyé des Nations Unies pour parvenir à une solution politique sans exclusive.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Koweït.

L'État du Koweït a voté pour le premier projet de résolution S/2018/156, déposé par le Royaume-Uni, car il renouvelait le régime de sanctions prévu par les résolutions 2140 (2014) et 2216 (2015). Il prorogeait également le mandat du Groupe d'experts sur le Yémen conformément à la résolution 2342 (2017) et comportait des libellés importants qui permettaient au Conseil de se pencher sur un aspect dangereux de la crise yéménite auquel il doit accorder plus d'attention, à savoir l'entrée en contrebande de missiles balistiques sur le territoire yéménite et leur lancement par les houthistes contre l'État frère d'Arabie saoudite. Au 5 février, 95 missiles au total avaient été tirés. Nous condamnons dans les termes les plus forts ces actes.

Les houthistes ont également affirmé qu'ils avaient lancé des missiles contre l'État frère des Émirats arabes unis et annoncé qu'ils avaient l'intention de mener de nouvelles attaques contre l'Arabie saoudite et d'autres États de la région. Il s'agit là d'une évolution

dangereuse, mais aussi d'un défi pour la communauté internationale dans son ensemble, car cela sape tous les efforts visant à parvenir à la solution politique à laquelle nous aspirons pour mettre fin à la crise dans l'État frère du Yémen. Nous soulignons notre position, à savoir que nous sommes aux côtés de nos frères d'Arabie saoudite et appuyons toutes les mesures visant à préserver la paix et la sécurité dans leur pays.

Nous sommes tous membres du Comité des sanctions sur le Yémen créé par la résolution 2140 (2014) et avons lu le rapport du Groupe d'experts sur le Yémen (S/2018/68), faisant état d'un soutien apporté aux houthistes depuis l'extérieur et notamment, d'armes qui leur ont été envoyées après l'imposition de l'embargo sur les armes, en violation flagrante du paragraphe 14 de la résolution 2216 (2015). C'est pourquoi nous appelons tous les États Membres de l'ONU à respecter l'embargo sur les armes et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Pour terminer, nous soulignons qu'une solution politique au Yémen doit être fondée sur le paragraphe 1 de la résolution 2216 (2015). Nous devons garder à l'esprit les trois mandats convenus, à savoir l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre, les résultats de la Conférence de dialogue national yéménite et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2216 (2015), qui constitue la pierre angulaire d'un règlement de la crise au Yémen. La souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Yémen doivent être maintenues.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 16 h 10.